



Dossier de presse

Samedi 23 février 2008



Surface utile couverte 3700 m²

Surfaces extérieures 2200 m²

Les Equipements :

Espace intérieur :

- Bassin 25 X 15 m soit 375 m², soit 6 lignes d'eau de profondeur de 1,50 à 2,20 m
- Bassin ludique et d'activités de 230 m² d'une profondeur de 0,80 à 1,30 m
- Toboggan de 80 m de long avec son bassin de réception
- Bassin balnéo de 200 m² d'une profondeur de 1,30 m
- Espace détente humide (sauna, hammam, jacuzzi)
 - Pataugeoire de 60 m² d'une profondeur de 0 à 0,40 m

Espace extérieur / solarium

- Un bassin de 230 m²
- Espace extérieur de jeux d'eau
- Pentagliss
- Espace beach volley

Soit une surface de plan d'eau de 1095 m²



Le plan de financement

- Investissement

LES FINANCEURS	€ HT
Centre aquatique	9 806 000
ETAT 9,32%	914 000
REGION 12,46%	1 222 605
DEPARTEMENT 10,92%	1 071 000
ADEM 0,63%	62 605
CAP 66,65%	6 535 790

Le conseil général prend en charge la réalisation **du rond-point permettant l'accès au centre aquatique depuis la départementale 8.**



L'équipe de Maîtrise d'Œuvre

- Architectes mandataire HOUOT (Paris)
- Architecte co-traitant TENAILLON (Périgueux)
- Bureau d'études structure AQUITAINE D'ETUDES (Coulounieix Chamiers)
- Bureau d'études fluides TAMARANDI (Thionville)
- Bureau d'études acoustique ACOUSTIQUE PIERRE POUBEAU (Le Perray en Yveline)
- Paysagiste BONNIN ATELIER PAYSAGE (Saint Nexans)
- Economiste CHARANTON (Périgueux)
- Pilote OPC PIQUET (Périgueux)

Les entreprises

Terrassements généraux	VRD FAYE
Gros œuvre, béton armé cloisons, doublages	GTBA
Charpente bois et métal	MATHIS
Couverture étanchéité	SMAC
Menuiserie alu, vitrerie	CANCE
Serrurerie, métallerie	BERGES
Menuiserie bois	ARTISANS DU BOIS
Faux plafonds	VALIANI
Chauffage ventilation	Chrysal SA
Traitement de l'eau	Chrysal SA
Plomberie	HERVE THERMIQUE
Electricité (courants forts et faibles)	AMEC SPIE en groupement avec BEAUVIEUX
Equipements sportifs – cabines	NAVIC
Toboggan, pentagliss	SPOT
Sauna – Hammam	SPOT
Plantations, aménagements et équipements extérieurs	JAROUISSIE
Revêtements de sol et murs	CARTECH 63
Peintures	EGAP

LE PLAN PISCINE DE



Pourquoi ?

- L'agglomération de Périgueux enregistre un **déficit de piscine très important**. Aussi, la **Communauté d'Agglomération Périgourdine s'est engagée très fortement** en faveur du développement des activités aquatiques
- La réalisation du « **plan piscines** », établi dans le cadre d'une **large concertation** (notamment avec les milieux d'enseignement et sportifs), était le seul moyen de **remettre à niveau l'offre en bassins de l'agglomération** et même **de la Dordogne** et répond autant aux **besoins scolaires, sportifs** et sociaux qu'à ceux relatifs à l'accueil **touristique**.
- Plutôt que de construire un seul grand complexe, des raisons **financières et de développement durable** ont conduit à créer un **centre aquatique** moins important et à réhabiliter la **piscine existante**
- Parallèlement, le plan piscines est l'occasion d'un véritable **rééquilibrage urbanistique** qui participera au développement harmonieux de l'agglomération

La démarche...

La réflexion sur les besoins de l'Agglomération en équipements aquatiques a démarré fin 2001. Elle s'est intéressée à un territoire beaucoup plus large que celui de l'agglomération (aire urbaine).

Une **concertation très large** a associé l'ensemble des publics concernés (associations sportives, enseignants et chefs d'établissements) et les communes du bassin de vie.

La réflexion a aussi pris en compte l'ensemble **des équipements existants**, ce qui a permis d'explorer toutes les possibilités

Un seul équipement ou plusieurs ?

Le besoin global ayant été quantifié, **deux hypothèses** ont été envisagées :

- construire un seul grand complexe répondant à l'ensemble des besoins.
- réaliser un centre aquatique plus petit et réhabiliter la piscine existante

C'est cette deuxième solution qui a été préférée car :

- cela coûtait **moins cher**
- cela correspondait à une démarche de **développement durable** : la piscine de Périgueux est **idéalement placée** : proche du centre ville, juste à côté d'un lycée et des principales lignes de transport en commun, le long de la voie verte qui longe la rivière
- le fait de disposer de deux bassins couverts séparés permet un **fonctionnement optimum** vis-à-vis des sportifs et des scolaires qui disposeront d'espaces dédiés dans le nouveau centre et, en complément, d'un bassin réhabilité qui leur sera réservé

Il en résulte que, pour répondre aux besoins et au développement des pratiques de la natation dans l'agglomération, deux opérations doivent être menées successivement :

- la construction **d'un centre aquatique**
- ensuite et grâce à cela, la **transformation de la piscine actuelle** en stade nautique

Les effets...

A l'issue de la réalisation de ces deux opérations, **l'agglomération disposera d'équipements aquatiques complémentaires** qui répondront à l'ensemble des attentes et auront un impact positif sur tout le département

La natation sportive

Pour répondre à la demande, **les créneaux horaires hebdomadaires devraient être doublés**. Globalement, le besoin en créneaux horaires est estimé à environ 40 heures par semaine alors que 20 heures seulement peuvent être proposées aujourd'hui. 21 000 entrées sont seulement accueillies alors que besoin est estimé à 33 000 entrées pour les clubs et associations sportives.

la natation de bien être

Des efforts importants sont consentis actuellement (des couloirs de nage thématiques sont proposés en fonction des niveaux, nages, matériel...) et cette initiative est très appréciée des aquajoggers. Malgré cela, **de nombreuses demandes ne peuvent pas être satisfaites** alors que cette pratique représente **une passerelle importante vers la natation sportive**

La réalisation d'**un nouveau bassin sportif dans le centre aquatique**, répondant aux normes de la FFN, et **la transformation de la piscine actuelle** en stade nautique :

- permettront de **doubler** la surface de plan d'eau et la **durée des créneaux horaires** réservés aux activités sportives des clubs et associations dans l'agglomération.
- de désengorger les bassins éducatifs et sportifs. Le stade nautique pourra même être réservé à **la natation sportive, à la plongée et au plongeon**
- de proposer **de nouvelles disciplines** sportives (exemple le water-polo)
- de développer **la natation de bien être** destinée au grand public
- les bassins (le nouveau et l'existant) pourront **accueillir gratuitement des compétitions** régionales et départementales.

les scolaires

La piscine actuelle permet d'accueillir en pédagogie **seulement 37 000 entrées** dont 6000 pour les lycées et 8000 pour les collèges, alors que **les besoins sont d'environ 110 000 entrées**,

L'Education nationale préconise pour l'enseignement secondaire un cycle d'activités aquatiques tous les deux ans de scolarité au minimum. Actuellement, faute de place seules sont accueillies les classes de 6^{ème} et celles de préparation au BAC. Il n'est accordé que 2 couloirs là où il faudrait, selon les disciplines, de 3 à 5 couloirs

Grâce au plan piscine, la durée des créneaux horaires réservés aux scolaires pourra être doublée.

Les **espaces offerts aux scolaires seront augmentés** et ainsi le **nombre d'élèves accueillis pourra être triplé.**

Chaque élève du secondaire pourra bénéficier **d'un enseignement régulier** tout au long de sa scolarité, **et dans de bien meilleures conditions** (plus d'espace)

Les deux équipements sont **à proximité des établissements scolaires** (on pourra s'y rendre à pied)

Le tourisme

En matière économique, l'agglomération de Périgueux connaît de **sérieuses difficultés d'attractivité**. Contrairement aux autres agglomérations d'Aquitaine, elle souffre d'une **faible croissance démographique** et d'un **vieillessement** de sa population. L'établissement d'une stratégie économique a permis de montrer que **le tourisme constitue un atout économique** très important. Aussi, une réflexion sur l'élaboration **d'une stratégie touristique** est inscrite dans les contrats d'agglomération et de pays afin d'exploiter d'une façon plus cohérente et concertée nos atouts touristiques. Plusieurs **certitudes** sont d'ores et déjà établies :

Bien qu'ils n'aient pas tous les attraits du Périgord noir, les Périgord blancs et verts disposent de **solides atouts touristiques**: le patrimoine y est abondant, notamment à Périgueux et ses communes périphériques, et les paysages y sont verdoyants et attractifs. 100 000 touristes viennent chaque année sur l'agglomération. Malgré cela, le nombre de nuitées moyen y est faible (1.5 à 2 nuitées en moyenne) ; les touristes passent mais ne restent pas.

Le centre aquatique contribuera fortement à modifier la perception et l'attraction touristique de l'agglomération et même du département

Il propose des **équipements ludiques de plein air très attractifs pour le tourisme, notamment celui d'été,**

Etant le plus grand seul pôle aquatique public il conforte l'attractivité du **département de la Dordogne** et devrait contribuer à ancrer davantage le **tourisme vert à l'intérieur de l'Aquitaine**

En s'appuyant sur la **complémentarité entre l'eau et la pierre** (la communication touristique est basée sur ce concept), il rend bien **plus cohérente l'offre touristique** avec, en ce qui concerne l'eau : la rivière pour le canoë et les voies vertes nouvellement créées ; et le centre aquatique pour la baignade ludique et de santé

Cela permettra de **retenir les touristes** sur l'agglomération et sur toute la partie nord du département en palliant le manque le plus important, celui de l'offre en baignade

L'accueil des personnes à mobilité réduite.

La conception moderne de la nouvelle piscine permettra de répondre aux obligations légales en matière d'**accueil des pratiques sportives aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)**.

Par ailleurs, La CAP souhaite aller au-delà et prépare un **projet pédagogique** général du futur établissement qui prévoit d'ores et déjà de répondre concrètement aux **nombreuses demandes et sollicitations rencontrées au quotidien.**

4 activités spécifiques seront proposées :

- rééducation des petits traumatismes par les activités aquatiques ;
- amélioration des capacités motrices pour les personnes à handicaps légers ;
- accompagnement du handicap physique lourd avec une redécouverte de l'autonomie grâce à la portance de l'eau ;
- offre aux handicapés moteurs des plaisirs simples de l'eau sous forme ludique ou sportive.

Trois Maîtres Nageurs Sauveteurs de la CAP ont choisi et obtenu la qualification « option natation et handicaps » dans le cadre de leur BEESAN.

La réponse aux problématiques en matière de politique de la ville

Pour la jeunesse...

La CAP a signé avec les communes de Périgueux, Coulouniex-Chamiers et Boulazac un contrat de ville destiné à améliorer la situation sociale dans trois quartiers de l'agglomération. Dans ce cadre, elle a été à l'origine d'une étude spécifique sur tous les jeunes de l'agglomération en mars 2003 selon laquelle la forte majorité des jeunes (65%) considère qu'il **manque un équipement « central » de loisirs**, lieu de rencontres et d'activités pour les adolescents dans l'agglomération périgourdine, Parmi les équipements sportifs, **la création d'un centre aquatique est plébiscitée**

Le sport est un outil fondamental d'insertion

L'étude « jeunes » montre également que les filles dès l'adolescence, « décrochent » de la pratique sportive. Or les statistiques de la Fédération Nationale de Natation constatent que la piscine est plus attractive pour les filles que pour les garçons.

Le plan piscines propose **des équipements ludiques importants et uniques attendus par toute la jeunesse de l'agglomération** avec notamment le toboggan long de 80 mètres véritable « phare » du pôle aquatique, les pistes de pentagliss sportives et familles, les jeux d'eau extérieurs...

Outre son effet bénéfique en tant que tel, le ludique est aussi **l'une des portes d'entrées les plus fréquentes vers le sport.**

L'offre sportive élargie permettra **de développer les valeurs du sport auprès de la jeunesse Périgourdine**, avec de nouvelles activités comme le water-polo, le hockey-subaquatique et des créations d'écoles de jeunes pour des disciplines n'ayant pas de place pour le moment comme le triathlon.

Les nouveaux équipements constitueront un **nouvel outil majeur** en faveur **de la politique d'animation et éducative** pour tous les acteurs de l'agglomération (centres de loisirs, maison de quartier, travailleurs sociaux...)

Pour les seniors...

Les études menées dans le cadre du contrat d'agglomération, font apparaître **un vieillissement certain de la population Périgourdine** à l'horizon 2015 avec notamment **une augmentation de 22,6% de plus de 60 ans.**

De fortes volontés hygiéniste, hédoniste sont aujourd'hui réelles pour ces catégories d'âges avec le souci de bien vieillir et de profiter de la vie. Les équipements aquatiques répondent à la demande.

Avec ses bassins de **balnéothérapie**, le centre aquatique offrira tous les bienfaits de l'eau bouillonnante aux nombreux publics seniors de l'agglomération.

Ce même public déjà très consommateur de **jogging aquatique** pourra évoluer dans de bien meilleures conditions, grâce au **doublément des espaces de nage** (11 couloirs pour 5 actuellement sur l'agglomération).

Pour les relations intergénérationnelles

Comme partout, et en particulier dans les quartiers difficiles, il existe des problèmes intergénérationnels Or **la piscine constitue un des rares lieux de rencontre privilégié**

Le centre aquatique représentera **un formidable brassage des âges** où se côtoieront toutes les générations confondues. **Véritable lieu de vie**, cet équipement permettra de venir en famille et de satisfaire en même temps toutes les attentes (ludique, sport, santé)

Des lieux bien desservis par les transports en commun :

Le réseau Péribus relié à tous les quartiers fragilisés permettra un accès simple et rapide au centre aquatique et au stade nautique. Ainsi, les jeunes et moins jeunes de ces quartiers apprécieront **les joies de la baignade** et de la natation, notamment l'été **pour ceux qui n'ont pas la chance de partir en vacances.**

Les préoccupations d'aménagement du territoire

Notre agglomération, par sa configuration géographique, risque de connaître dans les années qui viennent un **déséquilibre** entre le Sud, où la mise en service récente de l'autoroute A89 dynamise les zones qui sont situées à proximité, mais conduit parallèlement à y favoriser une urbanisation étalée et éloignée du centre, et le Nord, où les parties urbanisables sont bien plus proches du centre, dans un environnement très agréable mais qui souffre de l'absence d'un équipement moteur

Par ailleurs, les effets de **l'étalement urbain** sont perceptibles partout : circulation en forte hausse, difficulté d'offrir une alternative valable avec les transports en commun, surcoûts d'équipements et de services, ...

L'ouverture du **centre aquatique** aura pour effet de **rééquilibrer les dynamiques urbaines** sur l'aire de l'agglomération :

Situé au **nord est**, il constituera **un moteur de développement en contrepoids** de celui constitué au sud par l'autoroute, tant au niveau de l'accueil des entreprises (plusieurs se sont déjà déclarées intéressées par la proximité du nouveau parc d'activités aménagé à coté) qu'à celui de l'habitat

Sa situation Nord Est permettra aussi **d'équilibrer géographiquement l'offre en piscines sur l'agglomération** : le bassin couvert est en centre ville, la seule piscine d'été dessert la partie ouest et sud-ouest de l'agglomération.

Le nouvel équipement est disposé sur un endroit clé : proches des établissements scolaires du nord de la commune de Périgueux, et bien accessibles des communes périphériques nord et Est qui représentent un poids de population de 15 000 habitants

Situé sur la commune de Champcevinel qui bénéficie d'un environnement préservé, il servira de **support à un développement touristique tout près du centre**,

Le choix de l'emplacement du nouveau complexe tout comme celui de réhabiliter la piscine actuelle répondent également à une démarche **d'aménagement du territoire et de développement durable** :

la piscine actuelle est située en plein centre ville, à côté d'un lycée, et desservi par les lignes de transport en commun et par le réseau structurant de voies vertes de l'agglomération.

Le nouveau complexe est proche du centre et d'autres établissements scolaire, également bien desservi par les transports en commun